



Nations Unies

# Conseil économique et social

## ECOSOC/6302

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil économique et social

### **L'ECOSOC SE PENCHE SUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE, LA LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES RÉPERCUSSIONS DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE**

(Publié tel que reçu)

Genève, 23 juillet (Service de l'information des Nations Unies) -- Le Conseil économique et social a débattu ce matin des répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien et de la population arabe du Golan; des activités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et de coopération régionale.

/...

Le Conseil a tenu un débat suite à la présentation du rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé, rapport préparé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

De nombreux intervenants ont dénoncé les incursions répétées par Israël dans les territoires palestiniens, de même que la fermeture des frontières et d'autres mesures qui ont entraîné une dégradation constante des conditions sociales et économiques des Palestiniens. Un représentant a préconisé que les pays s'engagent de bonne foi dans un dialogue visant à la réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Un intervenant a souligné que le débat semble devenir plus anti-israélien que pro-palestinien: tant que la communauté internationale n'aura pas compris la complexité du problème, elle ne pourra avancer.

Les représentants des États suivants ont fait des déclarations suite à la présentation de ce rapport: Palestine, Syrie, Bélarus, Israël, Cuba, Algérie, Indonésie, Arabie saoudite et États-Unis. Le Maroc et l'Algérie ont exercé le droit de réponse.

/...

### **Examen des questions relatives aux répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne**

#### Présentation

M. AMR NOUR, Représentant du Bureau des Commissions régionales, a également présenté le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé, relevant que l'occupation par Israël continue de mettre en péril la survie économique des Palestiniens. M. Nour a relevé que des millions de dollars ont été consacrés par Israël à la destruction de logements et d'exploitations agricoles appartenant à des Palestiniens. Dans son offensive contre Gaza,

Israël a détruit de nombreuses infrastructures. Dans tous les territoires occupés, l'accès aux réfugiés est compromis par des mesures de contrainte. L'érection du mur de séparation a déjà et aura des conséquences très graves sur l'économie et l'agriculture palestiniennes, sur l'accès à l'eau (plus de sept mille puits ont été détruits). M. Nour a encore noté que la situation financière de l'Autorité palestinienne s'est encore dégradée, avec des conséquences sur le fonctionnement des services de santé, de sécurité et d'éducation. Une étude relève par ailleurs que le taux de pauvreté a augmenté, surtout dans la bande de Gaza, où plus de 80% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Une grande part de l'aide internationale est maintenant dirigée vers l'action à très court terme, au détriment des investissements à long terme et au traitement des causes sous-jacentes à la crise.

Le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les **répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé** (E/2007/13) indique que les bouclages internes et externes, conjugués à la rétention d'une aide financière vitale pour l'Autorité palestinienne et au conflit qui s'est intensifié en 2006, ont aggravé de manière tangible la crise socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. Tous les indicateurs sociaux et sanitaires font apparaître une détérioration des conditions d'existence, un morcellement du tissu social et de l'espace et la montée de la désespérance et des violences. Cette crise sur le terrain s'est accompagnée de l'affaiblissement des institutions palestiniennes, qui ont du mal à assurer en toute autonomie les services essentiels et le bien-être de la population palestinienne. L'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la confiscation de terres et la construction d'une barrière dans le territoire palestinien occupé, en violation de la Convention de Genève et d'autres normes du droit international, isolent le secteur occupé de Jérusalem-Est, divisent en deux la Cisjordanie et font obstacle à toute vie économique et sociale normale. La situation budgétaire s'est fortement dégradée à l'issue des élections législatives de janvier 2006.

Conformément aux principes arrêtés par le Quatuor le 30 janvier 2006, les résultats des élections ont conduit les donateurs à réexaminer leur aide à l'Autorité palestinienne. Le PNB palestinien a reculé d'environ 8 % au troisième trimestre de 2006, par rapport à la même période en 2005. Les indicateurs économiques révèlent des tendances négatives persistantes. Les taux de chômage et de pauvreté demeurent élevés, s'établissant à 30 % et 60 % respectivement, tandis que pour survivre 65 % des ménages doivent s'endetter auprès de prêteurs informels. Les réfugiés, les femmes et les enfants sont les premières victimes de ces mesures. Les Palestiniens n'ayant qu'un accès restreint aux services dont ils ont besoin, ils sont de plus en plus nombreux à souffrir de malnutrition et autres problèmes de santé. Dans la bande de Gaza, 57,5 % des enfants âgés de 6 à 36 mois et 44,9 % des femmes enceintes souffrent d'anémie. La crise a été atténuée en partie par des apports financiers internationaux plus importants qui ont transité par des circuits différents. Cette situation a amené l'équipe de pays des Nations Unies à lancer un appel commun en décembre 2006 en vue de recueillir 453 millions de dollars, soit le double du montant sollicité en 2005. Des pans de plus en plus importants de l'aide internationale destinée au développement à long terme sont consacrés aux secours d'urgence. Ces mesures toutes provisoires ont certes considérablement stabilisé la situation, mais il n'y a lieu de penser qu'elles concourront à améliorer à long terme la situation socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. Elles ne sauraient non plus se substituer à la responsabilité directe des parties locales ni à la relance d'un processus politique susceptible de traiter les causes profondes du conflit.

## Débat

M. MOHAMMAD ABU-KOASH (Palestine) a relevé le zèle démontré par plusieurs pays occidentaux pour défendre la cause des homosexuels devant le Conseil en accordant à leurs organisations un statut spécial. Dans le même temps, le Portugal et les États-Unis se sont exprimés contre le rejet de l'organisation *Jewish National Council*, une prétendue organisation non gouvernementale qui est en fait le fer de lance de la colonisation de la Palestine depuis sa création en 1901. Or la tragédie en Palestine est une fabrication de l'Europe de la période coloniale, dont nombre des États représentés au Conseil ont souffert par le passé. Il est à peine besoin d'insister sur les effets dévastateurs de la colonisation étrangère sur les peuples occupés et leurs conditions de vie socioéconomiques. En particulier, les Palestiniens sont privés de leurs terres depuis 1948. Israël, puissance occupante, refuse toujours la création promise d'un État palestinien, un refus qui est au cœur du conflit actuel. C'est précisément ce problème qui doit être au cœur des débats, et non les simples discours autour des conditions socioéconomiques précaires des Palestiniens. Le représentant s'est étonné de la prétention européenne d'imposer à l'Autorité palestinienne de quelque exigence en matière de performance économique alors que les institutions des pays de l'Union européenne n'ont pas démontré leur capacité à assurer le plein emploi en Europe. D'autant que les Palestiniens ne jouissent d'aucune autonomie et restent victimes des attaques incessantes d'Israël, sans oublier que le morcellement de leur territoire et la construction d'un mur

de séparation ruinent leur tissu social et toute possibilité de gouvernance efficace. Dans ce contexte, le fait de prétendre maintenir un équilibre entre occupé et occupant revient à ignorer les causes réelles de la situation et à l'exacerber, a estimé le représentant. La toute première mesure à prendre doit être d'obliger Israël à respecter le droit international, et tout d'abord la 4e Convention de Genève, qui l'enjoint d'assumer le bien-être des populations occupées. Le processus de paix doit par ailleurs être relancé sous l'impulsion de la communauté internationale, a estimé le représentant, qui s'est dit favorable à la tenue d'une conférence pour la paix au Moyen-Orient.

M. KHALIL BITAR (Syrie) a déclaré que le rapport rend compte d'une goutte dans l'océan des pratiques d'Israël contre la population arabe du Golan syrien occupé. La situation économique de ce qui reste de la population arabe syrienne ne cesse de se dégrader, a-t-il souligné. Les pratiques de l'autorité occupante s'étendent à tous les aspects de la vie, que ce soit la nourriture, le logement ou la culture. Elles sont contraires aux droits les plus élémentaires de ces personnes, le droit à la vie, l'accès à la santé, l'accès au logement ou à l'éducation. Le représentant syrien a ainsi expliqué que les autorités d'occupation font pression sur la population arabe syrienne pour qu'elle quitte son territoire et sa patrie. Elles ont empêché les citoyens syriens de retourner dans leurs maisons, et font venir des colons juifs de partout dans le monde pour qu'ils s'implantent dans le territoire. Le représentant syrien a souligné que les villages arabes syriens manquent cruellement d'infrastructures de santé, de cliniques et d'hôpitaux. Il y a également un manque de médecins, notamment du fait que les autorités d'occupation ne donnent pas d'autorisation aux médecins syriens pour qu'ils puissent pratiquer dans le Golan syrien occupé. La puissance occupante continue également de spolier les ressources en eau du Golan, par des pratiques consistant à détourner l'eau vers les colonies israéliennes, privant de fait les Syriens de cette eau, a-t-il poursuivi. Les autorités israéliennes ont un tel mépris de la population syrienne qu'elles vont jusqu'à enfouir des déchets nucléaires dans le sol du Golan occupé, a-t-il ajouté. Les autorités d'occupation ne veulent pas assurer le progrès et le développement, voire la vie même de cette population. Le mépris est tel que les autorités d'occupation estiment que laisser entrer un camion ou deux pour régler la situation alimentaire est une faveur ou un exploit. Il faut que le Conseil intervienne immédiatement pour mettre fin à ces pratiques, a-t-il conclu.

MME SVETLANA MOSCHINSKAYA (Bélarus) a déclaré avoir lu avec attention le rapport sur les conséquences de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien, relevant que cette occupation ne fait manifestement qu'aggraver la situation économique des Palestiniens. Elle a constaté que de nombreuses obstructions aux transports et aux communications ainsi que de nombreuses autres mesures compromettent les possibilités qu'ont les Palestiniens de travailler, de se soigner ou de recevoir une éducation - autant de violations flagrantes du droit au développement économique et social. Le Bélarus appuie l'aide au peuple palestinien, à laquelle le Conseil peut et doit contribuer.

M. TIBOR SHALEV-SCHLOSSER (Israël) a dit ne pas vouloir répondre à la déclaration de l'Observateur permanent de la Palestine, regrettant que celui-ci fasse fi du dialogue que leurs autorités respectives viennent de reprendre. Quant au représentant de la Syrie, il est loin de la réalité; ses accusations sont fausses, a-t-il ajouté. Il a regretté que le Conseil soit une fois de plus exploité pour une discussion politique qui n'a rien à voir avec ses travaux. Il est contre-productif d'aborder cette question au sein de l'ECOSOC, a-t-il insisté. Il conviendrait d'injecter un certain équilibre dans les pratiques du Conseil, a-t-il ajouté. Se référant au rapport soumis au Conseil au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant israélien a déclaré que l'augmentation du nombre de décès de Palestiniens en 2006 est due à la violence entre Palestiniens. Le rapport indique en outre que la situation fiscale dans les territoires s'est détériorée suite à l'élection du Gouvernement du Hamas, a-t-il relevé. Il a regretté que le rapport ne mentionne pas la campagne de terreur et de violence menée à l'encontre d'Israël et qu'il ne prenne pas en considération le fait indéniable que les attaques suicides ont diminué de 100% depuis la construction du mur de sécurité et le retrait de la bande de Gaza. Il a dénoncé la résolution qui circule actuellement sur ce sujet, arguant qu'elle ne se base pas sur la réalité. Le texte est largement basé sur la résolution de l'an dernier, a-t-il poursuivi, rappelant qu'Israël était alors engagé dans un conflit armé contre les terroristes palestiniens à Gaza suite à l'enlèvement d'un soldat israélien. Une telle résolution n'a pas sa place au Conseil ni aux Nations Unies, a affirmé le représentant israélien. La motivation sous-jacente d'un tel texte n'est pas d'améliorer la situation des Palestiniens ou de faire en sorte qu'Israël puisse vivre dans la paix, a-t-il conclu.

M. PEDRO LUIS PEDROSO (Cuba) a fait observer que les Nations Unies approuvent depuis plus d'un demi-siècle des rapports faisant état de la violation par Israël des décisions de la communauté internationale. Les incursions répétées de ce pays dans les territoires palestiniens, de même que la fermeture des frontières, ont entraîné une dégradation constante des conditions sociales et économiques des Palestiniens. Les mesures de rétorsion économiques

constituent des formes de châtime<sup>n</sup>t collectif qui aggravent encore la pauvreté à laquelle la population palestinienne est réduite. Il faut au contraire garantir le libre transit de l'aide humanitaire, a souligné le représentant cubain. Cuba réitère sa condamnation vigoureuse de l'occupation israélienne et appelle à la création d'un État palestinien avec Jérusalem pour capitale, ainsi qu'au retour des réfugiés et à la restitution des terres usurpées. Une conférence internationale devrait permettre de résoudre une fois pour toute le conflit, a affirmé le représentant cubain. Il a exhorté la communauté internationale à apporter son soutien à un règlement négocié sur la base du droit international.

M. IDRISS JAZAÏRY (Algérie) a dénoncé la tragédie des peuples qui se trouvent dans une situation où ils ne peuvent pas être souverains sur leurs territoires, soulignant qu'il s'agit là d'un déni des droits fondamentaux de ces peuples. Ces peuples qui vivent sous occupation - du Sahara occidental au Golan syrien occupé - se sont vu prendre leurs territoires et ces territoires sont maintenant devenus leur prison, a-t-il précisé. Il a dénoncé les pratiques des forces d'occupation, ainsi que le non-respect des résolutions des Nations Unies qui ont été adoptées sur ces diverses situations. Destitution, humiliation, destruction des infrastructures, pillage des ressources figurent au nombre des pratiques associées à de telles situations, a-t-il insisté, déplorant en outre l'impasse politique sur ces questions. Le représentant algérien a souhaité que les pays s'engagent de bonne foi dans un dialogue visant à la réalisation du droit à l'autodétermination. Il s'est enfin dit surpris par la déclaration du représentant d'Israël qui a soutenu que son pays était résolu à améliorer la situation des Palestiniens. Si Israël veut vraiment améliorer la situation des Palestiniens et mettre en place un changement de politique, il y a peut-être alors une lueur d'espoir, a-t-il conclu.

M. MUHAMMAD ANSHOR (Indonésie) a jugé profondément préoccupants le sort du peuple palestinien et les souffrances qui lui sont infligées par le Gouvernement israélien. Il s'est dit atterré par les pratiques d'Israël et par l'impunité dont elles bénéficient. En dépit des mesures prises au niveau international - y compris les résolutions des Nations Unies - afin de faire cesser la violence, Israël continue ses actes de belligérance, sans respect à l'égard du droit, a-t-il souligné. Du fait de la poursuite des actions israéliennes, les conditions du peuple palestinien ne font que se dégrader, a-t-il insisté. Tous les aspects de la vie normale sont perturbés par cette crise, a poursuivi le représentant indonésien. Le taux de chômage a doublé, la pauvreté a augmenté et l'insécurité alimentaire et le manque d'accès à l'eau menacent l'existence des Palestiniens, a-t-il précisé. Il faut parvenir à la paix, a-t-il déclaré. Pour ce faire, il faut impérativement que les deux factions politiques de la Palestine se réconcilient, a-t-il indiqué. Il a rappelé que l'Indonésie appuie la lutte et le combat du peuple palestinien qui aspire à son droit inaliénable à vivre dans un foyer indépendant et prospère. Les Nations Unies et leurs institutions doivent continuer à jouer un rôle pour aider les Palestiniens à vivre dans la dignité et la paix, a conclu le représentant indonésien.

M. ABDULLAH RASHWAN (Arabie saoudite) a relevé les difficiles conditions de vie du peuple palestinien qui se trouve sous occupation étrangère et pâtit d'un blocus économique - autant de mesures contraires au droit international. Le rapport soumis au Conseil au titre de cette question montre de manière éloquente que l'occupation tout comme l'érection d'une clôture de séparation sont à la base des problèmes des Palestiniens. Le représentant a exprimé l'espoir que le processus de paix serait ravivé sous l'impulsion de la communauté internationale.

M. RICHARD T. MILLER (États-Unis) a constaté que le débat semble devenir plus anti-israélien que propalestinien. Tant que la communauté internationale n'aura pas compris la complexité du problème, elle ne pourra avancer, a-t-il affirmé. Il a estimé que le présent débat ne reflète ni la complexité du sujet, ni la nécessité pour les deux parties de prendre des mesures afin d'assurer la paix et la stabilité. Les Nations Unies doivent être un partenaire honnête dans les négociations, a-t-il rappelé. Une politisation excessive des travaux au sein des Nations Unies sape leur capacité à jouer un rôle fondamental dans le retour à la paix, a insisté le représentant des États-Unis. Il s'agit de faire un choix entre violence et tolérance, a-t-il ajouté; le Hamas, lui, a choisi, a-t-il affirmé.

/...

\* \*\*\* \*